



## Assurance proprio et locataire règlement sinistre

Par **polsoy**, le **19/05/2015** à **12:02**

Bonjour

ma question est je pense assez simple:

je suis locataire et ai occasionné un sinistre (incendie).

la maison a été en partie détruite

c'est l'assurance du proprio qui s'est chargée de régler l'immobilier au proprio et mon assurance tout ce qui est mobilier.

J'ai compris que cette assurance se retourne ensuite contre la mienne

tout s'est à peu près bien passé ( sauf bcp trop de vétusté pour ma part en mobilier).Les travaux de refection sont terminés et le proprio va etre réglé

Mais le propriétaire vient de me signaler que son assurance effectue en particulier pour les honoraires du maitre d'oeuvre un écrêtement , et également une réduction sur l'electricité car c'est prévu dans son contrat.Il a d'après lui une perte importante qu'il me demande de lui verser ( 4000E).je comprend bien le problème, mais ne peut-il pas auprès de son assurance exercer un recours,ou est- à moi de contacter mon assurance? car je pense que ma responsabilité civile couvre l'intégralité des frais

je vous remercie de bien vouloir m'indiquer ce qu'il convient de faire

Par **aie mac**, le **20/05/2015** à **16:10**

bonjour

l'assureur de votre propriétaire va réclamer au vôtre le montant du découvert (avec les

justificatifs correspondants); votre assureur honorera ce recours.

Par **polsoy**, le **21/05/2015** à **09:55**

Merci pour votre reponse

Par **polsoy**, le **21/05/2015** à **09:56**

Merci pour votre reponse